



## LES HORAIRES PAR DISCIPLINES :

Enseignements	Cycle 4		
	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Éducation physique et sportive	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4h 30	4h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3h 30
Langue vivante 1	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	2h 30	2h 30	2h 30
Mathématiques	3h 30	3h 30	3h 30
SVT	1h 30	1h 30	1h 30
Technologie	1h 30	1h 30	1h 30
Sciences physiques	1h 30	1h 30	1h 30
<b>Total</b>	<b>22 + 4 h par niveau</b>		

22 h  
d'enseignements  
communs

et

4h  
d'enseignement  
complémentaires  
(AP et EPI)

3

## LES EPI (ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES)

- Objectif : s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d'EPI qui leur permettront de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets.
- Ces temps de travail sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler pour les élèves. Ils développeront l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.

## L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ :

Accompagner un élève c'est cheminer avec lui,

pour :

- de l'approfondissement ou du renforcement,
- du développement des méthodes et des outils pour apprendre,
- Du développement des compétences transdisciplinaires,
- du soutien, de l'entraînement, de la remise à niveau,
- du réinvestissement,
- ...

5

## LES EPI EN 2018/2019

	Thématiques	Disciplines	Accomp. Perso.
5 <sup>ème</sup>			• 4h
4 <sup>ème</sup>			• 4h
3 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de pilote dans le bolide</li><li>• Mémoires des lieux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maths et technologie</li><li>• Hist/géo et Arts plastiques</li></ul>	• 2h

## LANGUES VIVANTES

- **Les LV2** (à raison de 2,5h hebdomadaires) :
  - Peuvent être choisies : l'allemand, l'italien ou l'espagnol
  - Le chinois pour les élèves l'ayant étudié en 6<sup>ème</sup>
  - Les élèves ayant débuté l'allemand en 6<sup>ème</sup> constituent un même groupe
- Ce choix a été exprimé via un questionnaire en lign.

## ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

À partir de la 5<sup>ème</sup>, deux enseignement facultatifs seront accessibles à ceux qui souhaitent approfondir l'apprentissage des langues anciennes ou la culture européenne.

*(1h hebdomadaire en 5<sup>ème</sup> et 2h en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)*

*Les enseignements facultatifs peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points pour le DNB*

## LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ : LCA

- À partir de la 5<sup>ème</sup>, un enseignement facultatif est accessible à ceux qui souhaitent approfondir l'apprentissage des langues anciennes.

## LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ : LCA

*« L'enseignement conjoint du Latin et du Grec ancien, met en évidence ressemblances, différences et complémentarités des deux littératures, des deux civilisations et deux langues antiques et rapproche de manière systématique ces deux langues au français. Il ne s'agit donc pas seulement d'une étude parallèle des langues grecque et latine, mais bien d'une pratique pédagogique qui se donne pour objet de faire découvrir aux élèves toute la richesse et la complexité de ce monde que Paul Veyne définit comme celui de «L'Empire gréco-romain». »*

*I. LIEVELOO et A. GUERPILLON, IA-IPR Lettres classiques*

## LANGUES ET CULTURES EUROPÉENNES : LCE

- À partir de la cinquième, un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étrangères étudiées, peut être proposé jusqu'à 2 heures hebdomadaires.
- À La Nativité, nous proposerons LCE appuyées sur l'anglais. (2 groupes en 5<sup>ème</sup>, 1 groupe en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)

## LCA ET LCE

- Les candidatures seront exprimées via un questionnaire en ligne avant les bilans de mi-semestre (mars)
- Si nécessaire une sélection sera organisée lors de ces bilans.

## INFORMATION CHORALE

Le 02 février 2018, est paru au Journal Officiel un arrêté qui reconnaît le chant choral comme un enseignement facultatif.

*La participation à la chorale peut donc permettre de bénéficier de 10 ou 20 points supplémentaires pour le DNB.*